



المركز الجهوي للإستشعار عن بعد لدولة شمال إفريقيا
Centre régional de télédétection des Etats d'Afrique Nord

La stratégie générale

Du Centre régional de télédétection des Etats d'Afrique du Nord

Réalisé par

Le Centre de gestion régional

Décembre 2013

Index des thèmes

Thèmes	Page
Préface	3
1. Introduction	4
2. Vision	6
3. Sources et références	7
4. Piliers	8
5. conditions existantes	9
6. Les principes généraux	10
7. Les objectifs généraux	12
8. Les axes stratégiques	15
9. Le mécanisme de mise en œuvre de la stratégie	22
10. Les domaines qui peuvent être accessibles de point de vue Recherche	26

Préface

En exécution de la décision prise par les membres du conseil d'administration du Centre régional de télédétection des Etats d'Afrique du Nord, tenue à Tunis en sa dix-neuvième session ordinaire les 20 et 21 Avril, 2010 , et sur la base de ce qui a été convenu dans la vingt et unième session du Conseil d'administration, tenu à Khartoum les 27 et 28 Avril 2013 concernant l'adoption de la stratégie proposée par l'administration du centre, et après la révision effectuée par cette dernière et en renforcement à l'effort exceptionnel fournis dans la préparation du projet de stratégie mentionnée, l'administration actuelle a juger bon de faire quelques modifications pertinentes en connaissance de son importance croissante dans le contexte de l'aspiration des administrations successives du Centre à améliorer la performance du centre sur les plans scientifiques et pratiques pour atteindre ses objectifs et faire avancer les efforts actuels et le travail à l'avenir de manière à s'aligner avec les aspirations des centres et des organismes des pays membres, d'une part et suivre le rythme de l'évolution mondiale, d'une autre part.

Le document contenant la stratégie est de nouveau une initiative de la direction du Centre dans le cadre de l'appel à développer la stratégie qui a déjà été adopté par le conseil d'administration, une stratégie qui a été affiné et associée à un futur plan d'action (triennal: sur 3 ans) couvrant la période 2014 - 2016 et qui sera l'approche principale pour les futurs travaux du centre.

Et que dieu nous vient en aide,

Dr. Hadi Gashut

Directeur général du Centre

1. Introduction

Le créateur de l'univers a choisis l'être humain parmi toutes ses autres créatures, pour mener le processus complexe de la reconstruction, car le créateur de l'homme est l'unique à connaître l'étendue de la capacité qu'il a donné à son esprit et à son âme. Ce que nous vivons aujourd'hui de produit de l'esprit humain sur le plan intellectuel, scientifique et technique se trouve dans ce mystère divin que le tout puissant a réservé à l'homme tout en le dotant d'ampleur dans les perceptions induisant une poursuite sans relâche à explorer les profondeurs de l'univers et à s'attarder sur ce qui est disponible pour lui de ses connaissances et secrets. L'Espace libre était resté inconnue ne représentant pas un objet de défi pour les humains du moins c'était le cas à cet époque, Cependant, Dieu avait doté l'esprit humain de capacités et de possibilités avant ce défi cognitif, et les conséquences de ce dernier avaient abouti à l'aube de l'ère spatiale, y compris le processus entrepris pour connaître ses lois et étudier chaque détail de ses composants et de la possibilité d'exploiter l'ensemble de ses éléments ou même une partie de ceux-ci dans un but ou autre, pacifique ou belliqueux qu'il soit, selon les circonstances. Atteint ce stade de consécration de l'activité humaine à entreprendre une course dans ce domaine, l'être humain a commencé à se familiariser avec l'espace ce qui a représenté un jalon permettant le passage de la phase de la recherche scientifique à celle de l'application effective, et bien que l'une avait amené à l'autre, en substance, se sont deux phases Indissociables qui vont de pair. Quel que soit la confidentialité employée quant à la phase de recherche scientifique et d'expériences de laboratoire, elle a conduit à son tour à des échantillons de fabrication et de programmes commerciaux qui se rapportent au bien-être de l'homme. A l'avenir, l'homme sera en mesure d'acquérir cette technique et de la maîtriser à condition de renforcer ses capacités intellectuelles et de développer son habileté de manière à atteindre ses objectifs. De cela, nous pouvons confirmer que les informations et les technologies de l'espace et leur conception ou même leur utilisation, sont parmi les caractéristiques les plus importantes du progrès scientifique dans les sociétés contemporaines et de l'ampleur des peuples du monde, c'est l'indicateur de leur développement qui dépend bien sûr de la bonne gestion et de la capacité à les utiliser efficacement et des succès obtenus dans la consolidation de ses concepts de base parmi les membres de la société civile. Le dernier quart du XXe siècle a été témoin des changements et des transformations énormes et considérables des systèmes économiques, sociaux, technologiques et politiques dont l'impact avait affecté tous les aspects de la vie, malgré le fait que les pays développés sont la principale source et le moteur principal des changements et des transformations, toutefois, les pays en voie de développement, y compris, bien sûr, les Etats arabes se sont trouvé contraints de s'aligner avec ces changements et ces transitions, et de travailler activement en vue d'assurer une plus grande participation active dans la formulation de ces changement de la manière la plus effective. La Recherche et les études appliquées dans ce domaine ont évolué dans nos pays arabes et surtout ceux de l'Afrique du Nord de manière satisfaisante, ce qui a augmenté sa capacité à utiliser cette technologie et l'attelé à relever les défis et trouver des solutions aux

problèmes et aux difficultés rencontrées dans les projet de plans de développement ainsi que les travaux de gestion de ces technologies et la préservation de la sécurité nationale dans divers domaines d'un côté, d'un autre coté nous constatons que certains de ces pays avaient déjà possédé des satellites propre à eux dans l'objectif de contrôler leurs territoires et d' autres avaient possédé des stations de réception pour les systèmes satellitaires des pays développés. Mais en vérité, les pays d'Afrique du Nord souffrent encore de trainement dans l'acquisition technologique et dans le niveau académique, ainsi que dans l'utilisation et l'emploi de cette technologie de manière optimale, et en particulier son exploitation pour explorer leurs ressources, pour contrôler leurs territoires et pour préserver leur sécurité économique et sociale en général d'une part et le manque d'orientation visant à employer la capacité collective à acquérir cette technologie et en tirer profit d'une autre part. Ces raisons ont conduit à l'incapacité de ces pays à entrer dans le domaine de l'industrie spatiale, au manque d'accès à l'utilisation optimale de cette technologie, sans oublier l'absence d'une véritable coopération efficace entre eux.

En nous basant sur cette réalité et sur les données qui ont précédé et sur la base de l'Acte constitutif du Centre régional de télédétection des Etats d'Afrique du Nord, tout en tenant compte de ses tâches et ses objectifs qui consistent à aider les États membres dans toutes les questions relatives à la réinstallation et à l'utilisation des technologies des sciences spatiales et de ses diverses applications dans de nombreux projets de développement durable dans ces pays.

A cet effet, il a été convenu de présenter une stratégie du future travail qui s'aligne et s'adapte avec les changements territoriaux et mondiaux tout en considérant le niveau des centres et des organismes nationaux sans oublier bien sur les moyens sophistiquées et les possibilités dont ils disposent, en plus de l'expérience et des compétences scientifiques qui ont été la base des progrès scientifiques dans le domaine de la télédétection à tous les niveaux nationaux et l'ampleur de sa contribution aux domaines vitaux y compris la gestion des catastrophes territoriales et internationales , la planification et le développement.

2. Vision

Les États membres du Centre régional de télédétection des Etats d'Afrique du Nord ont tenté chacun de son coté, de rattraper le progrès scientifique dans le domaine des techniques et technologies des sciences spatiales, mais l'expérience a imposé un élément Indissociable qui est l'adoption d'une approche fondée sur la coordination, la coopération et l'intégration dans ce domaine comme un principe de base pour ces pays en vue de prendre l'initiative par des efforts collectifs pour combler l'énorme écart qui les sépare des autres nations dans tous les domaines scientifiques liés aux technologies de l'espace. En effet, les efforts individuels ne peuvent être considérés comme un processus intellectuel avec des résultats convaincants, ni même une contribution au développement de technologies, recherche et études utilisées par ces pays qui dépendent des technologies spatiales

disponible pour chaque Etat à part, ce qui devrait pousser les pays de la région à se concerter entre eux d'une part et à s'ouvrir à la communauté internationale d'une autre part, dans le domaine des technologies spatiales et de ses multi programmes dans un cadre territorial unifié qui englobe tous les aspects liés aux activités spatiales à partir d'un processus de sensibilisation et d'éducation des sociétés civiles dans ces pays, en partant du transfert et de la réinstallation de cette technologie dans nos institutions publics et privés, jusqu'à l'atteinte d'une participation réelle et efficace dans la conception et la construction de la technologie en vue de fournir des innovations et l'appliquer adéquatement pour atteindre les objectifs attendus à l'avenir. Cette aspiration à l'action collective nécessite un cadre institutionnel qui permet à ce regroupement régional de travailler effectivement. La présence du Centre régional de télédétection est à l'heure actuelle pour les Etats arabes membres, l'unique cadre institutionnel du domaine sur la scène afin que ces pays puissent atteindre leurs objectifs intégralement ou partiellement à travers les différentes formes de coopération et de coordination où le rôle du centre s'avère être actif quant à l'assurance de mécanismes collectifs, cependant, ce rôle du centre ne pourra se réaliser, en absence d'initiatives délibérées pour développer et soutenir cette position ou même élaborer un programme avec un plan d'action, à travers laquelle il sera en mesure de réaliser les espoirs et les aspirations de ces pays.

3. Sources et références

La stratégie proposée pour le futur plan d'action du centre régional, est basée sur un certain nombre de sources et références qui englobent les mécanismes de travail du centre régionales et ses orientations, Parmi ces sources et références nous citons:

- Acte constitutif du Centre régional de télédétection des Etats d'Afrique du Nord.
- Les décisions et recommandations du conseil administratif du Centre régional.
- Projet de stratégie d'action conjointe avec Les organisations et les institutions arabes, régionales et internationales formulée par l'Organisation arabe pour l'éducation, la science et la culture
- Stratégies et plans nationaux des États membres (plans de développement,...)
- Les résolutions émanant des conférences et rencontres scientifiques.
- Publications des organismes des Nations Unies à ce propos

4. Piliers

La proposition d'une stratégie pour le Centre régional de télédétection des Etats d'Afrique du Nord et à collaborer avec des institutions spécialisées dans les Etats membres, en plus de la participation des organisations, associations et centres régionaux et internationaux ne

peut être fait qu'en conformité avec un ensemble de constantes et des contextes situationnels à travers lesquelles le centre pourra agir, spécialement en cette phase.

4-1 Les constantes

Le centre régional de télédétection des Etats d'Afrique du Nord, dans l'exercice de ses activités, prend en charge ses fonctions de coordination et de coopération arabe, régionale et internationale en conformité avec les constantes découlant de son Acte constitutif, ces constantes ont donné la priorité à la réalisation de l'intégration et la coopération entre les différents centres et organismes des États membres, spécialisés dans ce domaine, cette coopération s'étend également à l'échelle arabe régional et internationale. Par conséquent, la coopération et l'action conjointe sont situés dans le cœur du message de Centre régional, qui s'est fixé la priorité de développer et de mettre en œuvre les méthodes les plus efficaces pour atteindre cet objectif.

4.2 Contextes situationnels

Outre les constantes mentionnées ci-dessus, il existe un contexte et une donnée obligeant le Centre régional à ce stade actuel, à travailler à l'échelle territoriale, régionale et internationale, ce qui devrait lui imposer le déploiement d'un large éventail de travaux conjoints et de coopération régionale et internationale.

4- 2.1 Au niveau national.

Les domaines liés aux spécialités du centre régional, sont confrontés à un certain nombre de défis majeurs qui devraient être abordées par les autorités nationales avec toute l'efficacité qui requiert une contribution effective.

Une partie de ces défis internes concerne les aspects éducatif, culturel et scientifique, le plus grand défi s'avère être l'insertion de spécialités de la science de l'espace dans les programmes d'éducation et d'enseignement d'une part et d'intensifier les travaux dans les domaines de la recherche scientifique et de ses applications, le développement et l'emploi de ces applications dans les domaines de développement, Afin de parvenir à aider les États membres à surmonter les défis environnementaux de la désertification, de la sécheresse, de la pollution, de la diminution des ressources et de la pénurie d'eau; ce sont des dilemmes avec un impact significatif sur les projets de développement durable dans ces pays, qui devraient être traités de la manière la plus efficace.

4.2.2 Au niveau régional et international

Considérant le fait que les membres de la communauté internationale prennent part à certains espaces ou ententes et coalitions, que ce soit politique, économique ou nationale, il est clair que cela avait imposé une nouvelle réalité mondiale autre que ce qui existait déjà, et avait créé par la suite un défi dont on devrait reconnaître les dimensions et les traiter

différemment, pour ce faire, dans l'élaboration de sa stratégie de travail, le centre a juger bon de mettre en place un nouveau concept qui désigne la coopération avec le monde, que ce soit dans le contexte régional ou international, un choix pertinent et incontournable et ce pour plusieurs raisons:

- Le développement rapide réalisé dans le domaine de la science de l'espace nécessite la présence du Centre régional, d'une manière ou d'une autre, dans les plus importantes conférences et forums internationaux relevant de sa compétence pour prendre conscience des nouveaux développements soulevés en vue de réduire l'écart numérique, scientifique et culturel aux États membres et aux chefs de file dans ce domaine.
- Apprendre autant que possible des programmes offerts par la communauté internationale au cadre institutionnel de cette coalition régionale, en particulier ceux reliés à l'énorme révolution de l'information et son accélération, et l'application de stratégies internationales pour faire face aux catastrophes naturelles, la réduction de ses risques et l'alerte rapide pour les gérer efficacement, de même les programmes internationaux pour renforcer les capacités nationales dans ces domaines et assurer une formation qui s'aligne avec le rythme de développement afin de parvenir à un changement positif à la réalité des États membres, et élever leur niveau dans ce domaine
- Le travail à travers les États membres et la gestion du Centre pour mener à bien un rôle efficace et contribuer avec les organisations et groupes de réflexion et de travail spécialistes dans le domaine juridique et technique, à élaborer des normes régissant les activités spatiales, en tenant compte des obligations internationales afin que les États membres du centre se laissent guider lors de l'élaboration de législation nationale de manière à leur permettre de faire face et aller de l'avant avec les pays du monde dans les domaines de lois spatiales internationales et la façon de traiter avec elles à travers le développement d'un projet de lois sur l'espace aux fins attendues dans l'objectif d'atteindre la normalisation législative.

Aborder des questions décisives tels que combler l'écart numérique et scientifique, combattre les aspects négatifs de la mondialisation et la construction d'une société du savoir, ne peut se réaliser que dans le contexte et la portée d'un système mondial et un effort international ou régional, au moins, et ce en raison de l'universalité des questions et la nécessité de participer, conformément à ce modèle, le Centre régional est demandé aujourd'hui à prendre part efficacement dans toute initiatives régionales et internationales au nom des États membres en vue de la mise en œuvre conjointe des actions et des activités résultant de ces décisions.

5. conditions existantes

L'idée de créer le Centre régional de télédétection des États d'Afrique du Nord, sous les auspices de l'Organisation africaine de cartographie et de télédétection, a été lancée suite

aux recommandations émanant de la réunion des pays d'Afrique du Nord pendant la période 9-12 / 11/1989, tenue à Tunis, et qui a été suivie par une autre réunion des experts originaires des mêmes pays à Tunis pendant la période 2-4 / 11/1990 où il a été question de discuter le projet d'Acte constitutif, le siège et la structuration propre au centre et qui a été approuvé et adopté lors d'une réunion des représentants des pays d'Afrique du Nord, au cours de la période de 5-6 / 11/1990 à Tunis.

Les principaux objectifs de la création du centre régional à cette époque en résumé, étaient la promotion de politiques des États membres dans les domaines de la télédétection, la manière de les soutenir, comment coordonner entre ces politiques pour atteindre l'harmonie et l'intégration et enfin le renforcement des capacités scientifiques pertinentes dans l'atteinte de ces objectifs.

Depuis le commencement de ses activités, le centre régional a pris en charge, à travers son conseil d'administration qui se compose de représentants des États membres et son conseil scientifique présidé par le directeur général qui est élu par des ressortissants de ces pays, le développement des plans et programmes annuels nécessaires pour atteindre les objectifs qu'il s'était fixé à cette époque. Ses œuvres les plus importantes au cours de la période précédente, une période estimée à vingt ans d'activité, étaient les suivantes:

1. Organisation de dizaines d'ateliers de travail sur les sciences spéciales, de télédétection et d'arpentage, en vue de contribuer au développement de ces domaines chez les États membres.
2. Organisation de dizaines de sessions de formation dans le domaine des sciences de la télédétection et de ses applications, et de l'arpentage dans le but de structurer les institutions nationales spécialisées des États membres.
3. Organisation, participation et de contribution à plusieurs séminaires et conférences concernant les domaines de son travail, détenu par les pays de la région au profit des institutions nationales spécialisées dans les domaines du centre.
4. La mise en place de camps de jeunes pour les jeunes des États membres dans le but d'élever la culture de la société dans ce domaine et faire connaître la technologie, de télédétection et des sciences spatiales au sein du public.
5. La supervision et la gestion d'un certain nombre de projets régionaux appliqués liés à des usages des applications spatiales dans les domaines de développement, sur le plan national et bilatéral.

Malgré ces efforts, cependant, l'avantage découlant de ces activités est resté peu convaincant aux États membres d'une part, comme elle est restée d'une autre part, limitée par le centre, son cadre et les institutions nationales des États membres ou la participation

dans les activités citées à travers lesquelles certains ont réussi à développer leurs capacités, à devancer le temps et à s'aligner avec le développement rapide de la technologie.

Pour détecter ces données sur le terrain, il est nécessaire d'observer de très près les objectifs du centre et la stratégie actuelle de son travail et qui est devenu incompatible et inefficace dans la période actuelle et celle à l'avenir. Cela avait poussé la direction du centre à élargir la portée de ces objectifs de manière centrée sur la promotion de la science de télédétection et l'accès au domaine des différentes nouvelles technologies spatiales, ce qui poussera les États membres à répondre aux exigences de la réalité et aux aspirations de l'avenir d'une part, et le travail sur l'interaction et l'excellence à travers les institutions internationales et mondiales d'une autre part.

6. Les principes généraux de la stratégie

la méthodologie de travail du Centre régional de télédétection des Etats d'Afrique du Nord dans le domaine de la science de l'espace est axée sur l'atteinte d'un niveau où cette science et ses applications contribuent dans les pays membres dans le processus de développement économique, social et culturel en conformité avec les priorités claires et des délais spécifiés et ce par l'adoption des principes suivants:

*Le changement méthodique du travail du Centre et ses objectifs avec l'ajout d'une valeur réelle à son portefeuille en ligne avec la réalité scientifique et cohérente avec les développements internationaux.

*Le travail à travers les coalitions régionales, dans une image complémentaire de coopération et à travers les centres spécialisés dans les domaines spatiaux; des principes dictée par la nécessité des les conglomerats internationaux.

* Elaborer une politique et des plans scientifiques et spatiaux à court ou à long terme clairement défini et déterminer les méthodes de mise en œuvre.

* Relier les activités spatiales appliquées et la recherche avec les besoins en développement des États membres et répondre aux exigences de la communauté à savoir les connaissances scientifiques spécialisées et les applications technologiques.

*Assurer toutes les informations disponibles sur les activités spatiales des États membres, l'échange et la dissémination de ces informations.

* l'autonomie dans l'accès aux sources d'informations et de données propres et la localisation de la technologie cible dans ce domaine.

* utilisation de sources d'informations et de données (détectables et non détectables) dans la protection de l'environnement.

* la participation à des programmes et des travaux internationaux et régionaux tout en ciblant l'intérêt des pays de la région, en particulier les programmes pour enfants des Nations Unies.

* Soutenir la coopération internationale dans le domaine de la technologie spatiale, et renforcer les liens avec les agences spatiales étrangères tout en essayant de les utiliser autant que possible dans la création de programmes entre les États membres et ces agences.

7. Les objectifs généraux de la stratégie

La stratégie du Centre régional de télédétection des Etats d'Afrique du Nord aspire à atteindre les objectifs suivants:

- Construire une véritable coopération efficace entre les États membres dans les domaines de la science et des technologies spatiales.
- Contribuer à l'élaboration des cadres nationaux et locaux dans les domaines de la science de l'espace de manière à répondre aux besoins des États membres conformément à la stratégie de développement spécifique dans le temps pour atteindre cet objectif.
- Elaborer un système de développement de recherche et d'innovation dans le domaine de la science spatiale liée au développement économique et social afin de soutenir la croissance économique pour améliorer par la suite les éléments de sécurité nationale et la protection de la sécurité alimentaire et soutenir l'intégration économique.
- la création et l'adoption de projets nationaux et régionaux, en coordination avec les États membres et recherche de fonds nécessaires.
- L'adoption du centre pour aider les États membres dans l'élaboration de cadres et l'organisation administrative et juridique pour suivre les usages réguliers des applications spatiales et encourager la formation de structures nationales compétentes dans ce domaine.
- Travailler sur le développement des systèmes d'éducation et de l'introduction de la science de l'espace dans les programmes des établissements d'enseignement à tous les stades.
- Accroître les connaissances scientifiques des institutions nationales spécialisées dans les territoires des Etats membres par l'utilisation des applications spatiales pour exploiter son meilleur potentiel.
- Echanger les expériences et les bonnes pratiques dans des domaines et applications d'intérêt spécifiques afin de bénéficier et profiter mutuellement entre les institutions des États membres.
- Engager des sessions de formation et des ateliers le travail à travers l'expertise internationale et prestigieuse dans le développement et la modernisation de ces sciences.

- Créer et établir des bases solides, des cadres renouvelés et des mécanismes efficace pour la coordination, la coopération et l'intégration entre les Etats membres arabes, à travers des efforts collectifs dans les domaines scientifiques liés à la technologie spatiale et booster les projets exécutifs.
- Contribuer aux programmes spatiaux mondiaux et au développement de ses technologies, en cohérente avec l'espace géographique des États membres, les partenaires potentiels et son rôle prévue au sein de la communauté internationale.
- Jouer un plus grand rôle dans les organisations régionales et internationales spécialisée dans le domaine des sciences spatiales et l'organisation de son utilisation à des fins pacifiques.
- l'utilisation de stratégies internationales à travers ce qui a été mis en place pour les réseaux de détection pour la gestion des catastrophes naturelles, la préparation et l'atténuation des risques.
- Organiser de temps en temps en collaboration avec les institutions et organisations internationales et régionales, des conférences, des séminaires et des expositions spécialisés en vue de servir l'intérêt scientifique et financier du centre et des États membres
- Poursuivre le travail tout en impliquant le centre à l'échelle Africaine à travers les organisations et centres africains homologues quant aux projets élaborés dans le cadre de l'Union africaine.
- Travailler à travers le projet cadre de référence géodésique pour Afrique dans l'objectif d'unifier les cadres de référence dans les États membres, en collaboration avec la Commission économique d'Afrique.
- Amélioration de publication scientifique et technique dans le domaine des sciences spatiales et ses applications de haute qualité à travers tous les moyens de publication et de manière à traduire le potentiel humain et économique
- Élaborer des systèmes et des mécanismes visant à créer et renforcer les moyens de protection de la propriété intellectuelle dans les domaines de la recherche, du développement et de l'innovation des secteurs de la science de l'espace entre les États membres.
- Aider les États à atteindre le stade de la conception technologique en terme de satellite, sa fabrication, expérimentation et fonctionnent dans le domaine.
- la participation à des programmes internationaux visant à la mise au point ou l'élaboration des cadres administratifs, réglementaires et juridiques dans les domaines de spécialisation pour combler tout vide législatif possible.

- Employer le rôle attendu des États membres autant que coalition et ce à travers le Centre régional dans les programmes spatiaux mondiaux, et le développement de technologies spatiales, afin d'accroître la coopération entre eux d'une part et avec le reste du monde d'autre part.
- Renforcer la participation de la nouvelle génération des États membres dans les activités spatiales et culturelles connexes, et la coopération avec le Conseil consultatif pour la génération des jeunes en ce qui concerne le développement de la technologie spatiale.
- Promotion du centre régional et de ses activités, et le travail à élargir le nombre de membres et partenaires à travers la participation à des forums et rencontres scientifiques pertinentes à l'échelle arabe et internationale.

8. Les axes stratégiques

Après un examen des fonctions et des objectifs du Centre régional de télédétection des États d'Afrique du Nord et qui lui ont été précisés depuis son lancement, comme mentionné, ils ne répondent pas à la réalité actuelle des États membres, vu le développement et l'avancement qu'ont connus ces pays dans ce domaine au moment où les tâches du centre et les objectifs des développements mondiaux n'ont pas suivi le rythme mondial. Et à travers l'objectif de cette stratégie, il est possible de se concentrer sur les principes suivants et les transformer en cibles d'une nouvelle stratégie pour le Centre, à atteindre par le biais de l'adoption de certaines politiques, en fonction des thèmes suivants:

Axe1. Développement du système de télédétection, des sciences géographiques et des systèmes d'information de l'espace et leur utilisation en conformité avec les techniques spatiales mondiales actuelles et futures.

Et ce grâce à l'adoption d'une approche globale du développement de ces systèmes conduisent à la synergie des composants du système et la cohérence des plans et l'insertion de leurs liens, et leur interaction avec les activités économiques, sociales et culturelles, et ce par l'application des politiques suivantes:

- travailler avec les États membres en coopération avec leurs institutions spécialisées dans ce domaine sur la coordination des politiques nationales de la science, de la technologie et des politiques sectorielles dans les domaines de la science de l'espace et de ses diverses applications et les autres sciences géographiques
- Exhorté les pays de la région à adopter un mécanisme administratif au niveau national pour améliorer l'efficacité de gestion, de planification, de coordination et de suivi des activités scientifiques et technologies spatiales. De même promouvoir toutes innovations connexes et soutenir les principales ressources.

- Encourager les États membres et les aider à trouver les mécanismes nécessaires pour le renforcement des liens entre les principales composantes du système national, tels que les institutions de recherche et développement, d'éducation et de formation, les sociétés spécialisées, les investisseurs, les innovateurs, les fournisseurs de cette technologie, les cabinets de consultation, les médias scientifiques et autres.
- l'importance de s'appuyer sur l'élément national dans l'éducation, la formation, la réhabilitation, l'encouragement la confiance qui permettra par la suite le progrès, la prospérité et briser toute exclusivité dans ce domaine.
- Adopter les expériences des pays leaders qui nous ont précédés dans ce domaine dans le domaine de la coopération internationale ou au niveau régional afin d'aider à unifier ces systèmes, programmes et efforts pour réduire le fardeau du travail individuel et plonger dans les projets techniques collaboratifs et de développement visant l'intérêt plus général et efficace entre les pays de coalition
- Fixer les divers moyens de sensibilisation et de coopération avec les organisations arabes et internationales spécialisées pour la dissémination de la culture de l'espace en vue d'approfondir la prise de conscience des membres de la société en général et les décideurs en particulier, avec les secteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, à cet effet il faut considérer le rôle décisif joué par la technologie de l'époque et le progrès et l'innovation dans l'amélioration des compétences productives; augmenter la compétitivité de l'économie nationale et préserver l'environnement et les ressources naturelles pour l'amélioration du niveau de vie du citoyens en conformité avec ses exigences .

Axe 2. Créer les moyens de renforcer et de développer les capacités nationales des États membres en conformité aux besoins de la communauté et les impératifs du développement durable dans ces pays.

S'occuper des capacités nationales et coordonner les efforts par la réhabilitation et la formation avancée en fonction du développement scientifique et technologique souhaitée. Mettre l'accent sur l'alignement de ces capacités avec le rythme du développement scientifique et les nouveautés techniques mondiales, s'assurer qu'elles répondent aux besoins de la société et aux exigences du développement durable par le biais de l'adoption des politiques suivantes:

- aider à activer le rôle de l'éducation dans les institutions éducatives nationales et être sûr d'incérer les curricula spécialisés nécessaires dans ce domaine toute en les développant progressivement pour obtenir les résultats qui répondent aux exigences de la société dans ces domaines afin de faciliter le développement et le progrès à l'avenir.
- Travailler avec les centres régionaux et internationaux, les centres des Nations Unies spécialisées dans l'enseignement et la formation à court et à long terme dans les domaines

des sciences et technologies de l'espace pour répondre aux besoins nationaux des Etats membres.

- Mettre l'accent sur la formation spécialisés dans ce qu'on appelle programme de mise à niveau au sein de projets opérationnels nationaux ou régionaux.
- l'intégration des éléments nationaux dans les ateliers, séminaires et conférences scientifiques spécialisées dans ce domaine, qu'ils soient local, régional ou mondial afin de créer un élément de recherche et de valeur ajouté.
- travailler sur la facilitation des moyens de publication scientifique pour les spécialistes et ceux qui sont aptes à publier leurs travaux dans les plus prestigieuses revues scientifiques du monde et donc qui mènera à la compétition scientifique mondiale nécessaire pour le développement et l'innovation.
- Se concentrer sur les talentueux et innovateurs dans ce domaine tout en les encourageant et les motivant financièrement et moralement.

Axe 3. Adopter de grandes orientations pour la recherche scientifique et le développement technique dans ce domaine et la création de projets appliquées qui répondent aux priorités et aux exigences de la sécurité nationale globale et du développement durable des États membres en coordination avec les organes, institutions et centres spécialisés dans ce domaine.

Et ce, en adoptant les politiques suivantes:

- travail en coordination avec les États membres dans l'orientation de la recherche et de l'étude vers l'assurance des besoins stratégiques.
- Chercher des programmes de développement scientifique et technique dans les domaines de l'industrie des sciences de l'espace, les réinstaller localement et stimuler la compétitivité des éléments nationaux créatifs, leur vouer toute l'attention nécessaire et compter sur eux pour suivre cette technologie.
- Créer des projets de recherche et des études scientifiques dans les domaines de protection de l'environnement, exploration des ressources et richesse naturelles, comment les développer et les utiliser de manière rationnelle.
- Développer les études nécessaires aux projets appliquées en utilisant des technologies de télédétection et des sciences en amont pour surveiller et prévoir les catastrophes naturelles et proposer des scénarii pour réduire les risques et de leur impact sur la société.
- Développer des perceptions nécessaires en utilisant les technologies des sciences de l'espace à travers la remise en état de certaines zones touchées par les usages humains.

- surveiller et suivre les opportunités prometteuses offertes par les développements scientifiques et techniques contemporains et émergents, en particulier ceux qui sont touchés par l'économie nationale dans les deux prochaines décennies.

- Développer les mécanismes et méthodologies efficaces et faire participer les institutions étrangères spécialisées dans la mise en place des projets d'intérêt régionale et internationale, bénéfiques pour toutes les parties, en particulier les pays de ce rassemblement.

Axe 4. Développer les différents aspects de coopération scientifique et technique au niveau national, régional et international avec un accent sur la sélection des pays leaders dans les domaines scientifiques et techniques, en particulier ceux liés aux sciences de l'espace et aux sciences en amont.

La coopération entre les états membres du cadre arabe, régional et international, occupe une place distinguée dans le travail du Centre régional de télédétection des Etats d'Afrique du Nord et fait partie d'une perception globale et intégrée qui guide le mouvement du centre dans son environnement national et international. Cette coopération avec toutes ses variétés permet au centre d'être présent activement dans les espaces arabes, nationales et internationales relatifs aux domaines de compétence, pour qu'il converge avec le mouvement de changement dans ce domaine et soit en mesure de contribuer efficacement. La coopération internationale par ailleurs représente la portée du partenariat réelle entre le centre et ses homologues arabes, régionaux et internationaux pour la mise en place d'activités conjointes au profit de toutes les parties coopèrent sur la base de l'égalité et le respect mutuel.

Sous cet angle, la coopération internationale, la relation avec des institutions mondiales d'envergure et des pays leaders dans les domaines de la science de l'espace serait un affluent importants de l'activité du centre, notamment en termes de fournir des ressources supplémentaires pour permettre l'expansion de programmes existants ou la promotion de nouvelles activités conjointes liés aux préoccupations du centre. Grâce à ceci il est possible d'adopter un ensemble de politiques:

- transition progressive de la situation actuelle vers une coopération complète et fructueuse entre les États membres avec le développement de la coopération scientifique et technique dans les domaines de l'espace mutuellement au niveau de l'intégration scientifique et technique dans des domaines d'intérêt commun.

- Trouver les mécanismes nécessaires, pour tirer le maximum de profit des accords bilatéraux et multilatéraux avec les Etats et les institutions avancées scientifiquement et techniquement dans les domaines de l'espace, de sciences de télédétection et d'arpentage ainsi que les organisations nationales et internationales dans les secteurs de différentes sciences, en particulier dans les secteurs prioritaires pour la région.

- La présence efficace du Centre régional dans les espaces arabes, régionaux et mondiaux relatifs aux domaines de ses compétences, que ce soit des forums scientifiques ou des conférences internationales ou même toutes autres activités scientifiques qu'impose son rôle régional et pour répondre aux exigences des États membres.
- La coopération dans la surveillance et le suivi des développements dans les domaines scientifiques et techniques à l'échelle mondiale.
- la coopération avec les pays développés pour profiter de leur expertise en termes de localisation et transfert des technologies de recherche scientifiques et de l'industrie spatiale.
- Instaurer des relations internationales fructueuses pour encourager et stimuler la coopération scientifique et technique au niveau individuel entre les scientifiques et les chercheurs au sein de la région et leurs homologues dans le monde.
- Etablir des relations de coopération avec des départements qui supervisent les publications scientifiques mondiales et exhorter les institutions scientifiques et spécialement arabes à convertir les revues scientifiques arabes publiés dans les domaines de compétence, en format numérique et les mettre à disposition sur Internet pour une plus large dissémination de bénéfices.

Axe 5. Faire l'inventaire des ressources humaines spécialisées dans ce domaine avec possibilité d'assembler et de fournir les informations scientifiques et techniques et atténuer les difficultés pour faciliter aux États membres l'accès et en bénéficier de la manière la plus pertinente dans le cadre de systèmes compatibles avec les objectifs et les conditions de la région.

Et ce en conformité avec les politiques suivantes:

- Travailler sur la publication d'un guide d'encadrement pour les scientifiques, chercheurs et de spécialistes dans divers domaines de la science spatiale au sein des états membres pour réaliser l'intégration et la coordination entre eux et profiter de cette richesse et de la possibilité de son développement.
- Soutenir et développer les règles nationales régissant l'information et les données scientifiques et techniques spatiales et y assurer un accès facile tout en continuant à les mettre à jour.
- Adopter des systèmes et programmes nationaux qui ciblent l'encouragement de la production, la transmission, la diffusion et l'échange d'informations, et la facilitation de leur utilisation.
- Lier les institutions et les centres scientifiques spécialisés dans ce domaine au sein des États membres par un réseau d'information à haut débit pour l'échange d'expériences à l'intérieur et à l'extérieur, l'enrichissement de la recherche scientifique et le développement technologique dans les domaines de la technologie spatiale.

- Trouver les mécanismes nécessaires l'information pour préserver la sécurité et la protection de l'information.
- Mettre l'accent sur la réinstallation et le développement des technologies de l'information à impact efficace sur l'amélioration de l'efficacité et l'efficacité des systèmes et services d'information dans le domaine.
 - La formation des compétences nationales en conformité avec les futurs défis y compris le soutien du développement, l'échange et la diffusion de l'information.

Axe6. trouver des sources de soutien financier pour la recherche et le développement dans les domaines des technologies de télédétection, les sciences spatiales et ses applications en plus des autres sciences géographiques dans ces pays sur le plan régional ou national (Centre régional de télédétection):

Et ce en conformité avec les politiques suivantes:

- Convaincre les responsables et les décideurs des Etats membres de l'importance de l'existence de ce centre sous les conglomérats internationaux dont nous témoignons à l'heure actuelle sur la scène mondiale avec la nécessité d'un soutien financier, politique et moral de cette entité afin qu'il puisse mener à bien les tâches qui lui sont confiées.
- Améliorer la prestation des programmes de coopération et de subventions internationales dans le soutien et la mise en œuvre des diverses activités du système.
- Trouver les sources de financement pour la recherche et le développement dans les domaines des technologies de pointe et les projets les plus prometteurs de l'espace, et ce à travers les contacts directs avec les donateurs et les institutions financières, arabes, islamiques et les organisations internationales.

Trouver les mécanismes et les moyens susceptibles de stimuler le secteur privé à investir dans les activités et les technologies spatiales et leur réinstallation au sein des pays de la région.

9. Le mécanisme de mise en œuvre de la stratégie

Suite à tout ce qui a été cité de la situation, la sortie de cette stratégie à la lumière du jour requiert la présence de:

A. Mécanisme de développement de la stratégie:

* Elaborer un projet stratégique pour le centre régional, contenant le plan d'action triennal, aux États membres et aux partenaires à l'administration du centre et recevoir les réponses et les observations formulées à ce propos.

* Organiser un atelier avec le Conseil scientifique du centre régional et les auteurs du projet de stratégie pour atteindre la formulation finale, après avoir bien entendu étudié les observations reçues des États membres pour la soumission aux autorités compétentes du centre.

* Adoption du cadre général de la stratégie du Centre régional sur la science de l'espace et ses applications finalisées, ainsi que le plan d'action fixé à travers le conseil d'administration du centre et suivre les procédures opérationnelles des États membres.

B. Prendre en considérations ce qui suit:

* Considérer la sécurité nationale un des éléments primordiales de la stratégie

* Étudier les textes législatifs, les réglementations et les lois qui régissent l'utilisation des technologies spatiales dans les États membres, et ce de point de vue scientifique, administratif et financier tout en travaillant à les moderniser et à les considérer comme cadre législatif dans le système du Centre régional.

* Exhorter les États membres à assurer le soutien continu des dépenses liées aux programmes spatiaux et en faire une priorité.

* Travailler avec les États membres afin d'assurer l'augmentation continue de l'efficacité et de la qualité de la main-d'œuvre dans cette spécialité et la développer tout en lui assurant l'environnement scientifique adéquat.

* Adopter le principe de l'amélioration durable et continue et appliquer le principe de la continuité dans le développement et la mise en réseau des centres, organismes et services spécialisés dans les sciences de l'espace et leurs applications dans les États membres.

* Aider les États et les exhorter à coopérer et à s'intégrer pleinement afin d'atteindre l'intérêt mutuel

* Préparation des méthodologies standard pour la mise en œuvre des projets spécialisées dans ce domaine, des méthodologies utiles dans le contexte régional, et arabe, en particulier ceux liés à la désertification, la sécheresse et les catastrophes naturelles et tirer profit des publications arabes et internationales relatives à cette question.

* Porter l'intérêt nécessaire pour la satisfaction des besoins du chercheur, travailler à construire un système unifié en vue de choisir et mesurer la qualité de sa productivité et protéger les droits de propriété intellectuelle à la fois national et international.

* Encourager en permanence les États membres à garantir la stabilité administrative dans les institutions de recherche scientifique et technique, notamment spécialisée dans ce domaine.

* Continuer à mettre en œuvre des projets communs entre les États membres notamment ceux proposés dans les domaines appliqués de la science spatiale et exhorter les institutions

spécialisées dans ce domaine à travailler sur l'unification des possibilités et possibilités d'échange d'expériences lors de ces activités.

*Continuer à encourager les Etats membres arabes dans la mise en œuvre et le développement de leurs programmes spatiaux, en particulier lancement de petits satellites et les lier aux systèmes unifiés afin de servir les questions environnementales et stratégiques.

Et pour concrétiser les caractéristiques de cette stratégie par sa mise en œuvre effective il a été nécessaire de la convertir ses axes en formulation de projets et activités sur site applicable par le biais de mécanismes efficaces dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation:

9.1. Formules de mise en œuvre

Il ya plusieurs formules de mise en œuvre des objectifs de la stratégie d'actions conjointes et elles varient selon la nature des programmes et des projets convenus et selon les spécialités des parties coopèrent avec le Centre régional et les possibilités matérielles de coopération. Les possibles formats de mise en œuvre sont:

- Elaborer un plan d'action à moyen terme dans les axes stratégiques et préparer des études futures et prospectives qui tiennent compte de l'échelle mondiale et régionale dans les domaines liés au travail du centre régional.
- Former un noyau exécutif de spécialistes de centres, organes et institutions des pays membres selon les disciplines, qui travailler avec le Conseil scientifique du Centre régional sur le suivi de la mise en œuvre des programmes et projets inclus dans le plan d'action du centre.
- Planifier un agenda des ateliers ciblés et des conférences scientifiques que le centre organisera ou bien y prendre part à travers sa position régionale et le mettre à la disposition des Etats membres le temps nécessaire à servir l'intérêt général.
- Former des comités de travail exécutifs pour les projets de recherche adoptées par le Centre dans le cadre national en faveur des États membres.
- Aider les États membres en leur envoyant des experts internationaux dans le domaine de compétence comme emprunt temporaire et travailler à plein temps pour le centre régional dans le cadre de la mise en œuvre des plans et des programmes approuvés par le conseil d'administration.

9.2. Mécanismes de planification, mise en œuvre, suivi et évaluation

Afin d'atteindre le degré de coopération régionale effective souhaité, il est nécessaire d'élaborer des mécanismes efficaces pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et

l'évaluation, conformément aux développements ciblés par les Etats membres dans ce domaine.

9.2.1. Mécanismes de planification

Les Mécanismes de planification sont fondées sur les conventions et programmes de mise en œuvre au cœur des priorités discutées par le Conseil d'administration dans la stratégie d'action commune entre le Centre régional, les entités et les centres des pays et entre le centre régional et les structures opérationnelles ainsi qu'avec les associations internationales au sein d'un futur plan d'action. Les conventions-cadres définissent les principes généraux de la coopération entre les Parties contractantes et régissant les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Ces accords sont axés sur les programmes opérationnels qui consistent en projets et activités sur site en conformité avec les orientations générales des conventions cadres, un calendrier strict est défini pour les projets proposés et les activités, moyens à mettre en œuvre et méthode de financement et des engagements de chaque partie. Ces programmes opérationnels peuvent être annuels ou même plus suivant l'accord entre le centre régional et la partie coopérante.

9.2.2. Mise en œuvre, suivi et évaluation

La mise en œuvre des programmes, des projets et des activités couvertes par la coopération conjointe relève de la responsabilité des centres et organismes compétents dans les États membres au sein du Centre régional qui les coordonne et émet un rapport périodique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, au directeur général du Centre régional autant que superviseur de la coordination, qui à son tour informe le Conseil d'administration en particulier.

Le suivi et l'évaluation sont pris en charge par le Conseil scientifique du centre qui se réunit périodiquement pour examiner le processus de mise en œuvre et l'évaluation de ses résultats et examine les difficultés susceptibles d'entraver le processus tout en proposant des solutions permettant de le faciliter ou le corriger en temps opportun.

L'évaluation peut être effectuée selon deux façons complémentaires :

*Évaluation périodique pendant la mise en œuvre des programmes et projets relatifs au suivi du processus de progression à travers les différentes étapes de mise en œuvre ultérieure de manière à avoir pour chaque étape des informations précises sur l'ampleur quantitative et qualitative et même sur celles qui l'ont précédé.

* Évaluation finale après l'achèvement de toutes les étapes du projet, vérifier leur conformité avec les objectifs et voir l'efficacité des moyens utilisés.

9.2.3. Financement

Le centre régional peut suivre trois méthodes de financement des travaux conjoints avec les institutions nationales, les unions, les organisations régionales et internationales et autres institutions financières :

- Cofinancement entre le centre régional et les États membres par le biais des institutions spécialisées qui mènent des projets multilatéraux ou bilatéraux inclus dans les programmes du centre régional.
- Attirer des financements supplémentaires pour les projets du centre régional approuvés dans le programme de budget, qui peuvent développer les contenus et les méthodes de mise en œuvre de ces projets et élargir le cercle des bénéficiaires.
- Mise en œuvre des projets financés entièrement par les organisations ou organismes, banques de développement internationales, compagnies et associations de développement qui coopèrent avec le Centre régional.

10. les domaines d'accès en ce qui concerne les études de recherche scientifique et appliquées dans le cadre national des Etats membres du centre régional.

Afin de transformer cette stratégie en une puissance apparente, il faut chercher à bénéficier de la technologie spatiale, en particulier les programmes de la télédétection et les systèmes connexes dans des projets concrets entre les États membres selon les secteurs et domaines proposées et qui proviennent des compétences du Centre et les besoins des Etats de la région, qui se résument dans les propositions suivantes :

1. dans le domaine de l'environnement:

- Mise en place de projet dans un contexte régional arabe dans l'étude du phénomène de la désertification, comment lutter contre et le contrôler périodiquement.
- Mise en place de projets sur la dégradation des terres et l'étude des glissements de terrain.
- Mise en place d'un projet dans le domaine des études de la pollution de l'environnement quant aux États côtiers de la région.
- Mise en œuvre des études et des recherches scientifiques dans le domaine du contrôle et suivi de l'érosion côtière dans les États membres.
- Préparer la cartographie dynamique aux éléments de la pollution qui affectent l'environnement marin.

2. dans le domaine des ressources naturelles:

- La coopération des Etats de la région dans la préparation de cartes d'utilisation des terres avec une mise à jour périodique à l'aide d'images satellitaires.
- L'utilisation des technologies de télédétection dans le champ d'observation et d'étude des ressources naturelles, conjointement par les États et l'optimisation des ressources et des cadres nationaux dans ce domaine.
- Création d'un projet commun dans le domaine de l'exploration minière en coopération avec les organisations arabes et régionales et les entreprises spécialisées dans le domaine de l'exploration minière.
- Mise en place de projets pour numériser et mettre à jour des cartes minières numériques en guise de service à l'investisseur, en coopération avec des organisations spécialisées.
- Élaborer un projet d'étude des bassins d'eaux de surface et d'eaux souterraines communes entre les États de la région et travailler sur la production de cartes thématiques servent les intérêts nationaux et régionaux.
- Faire Une étude conjointe pour les zones de cartographie touchés par l'épuisement des eaux souterraines dans certains pays de la région.

3. Dans les domaines agricoles :

- * Préparation de méthode régionale unifiée pour la classification des sols de la région à l'aide de la télédétection et la cartographie des capacités de productivité du sol et ses qualités pour les cultures agricoles.
- *Mise en place d'un système régional pour la détection précoce de l'épidémie de maladies végétales qui affectent les cultures stratégiques.
- *Appliquer des projets dans le développement de modèles mathématiques pour calculer la superficie des cultures stratégiques dans la région en vue d'assurer la complémentarité dans le domaine de la sécurité alimentaire.
- *Etude des changements dans la végétation, la biomasse pour plantes de pâturage et le contrôle du fluage et des changements dynamiques des dunes sur les États de la région.
- *Mise en place d'un système de surveillance et de détection précoce des incendies de forêts et la mise en œuvre des études et des recherches scientifiques dans le domaine de la protection des forêts, accroître sa surveillance de la situation générale et prévision des risques d'incendie.

4. dans le domaine de surveillance périodique et de la sécurité.

- Développer la capacité des techniciens de télédétection à mettre en évidence le contenu et identifier les différentes cibles au sol à l'aide d'images satellitaires.

- Développer des algorithmes efficaces et des logiciels pour surveiller les changements et les mouvements des cibles au sol dynamique et mobile à l'aide d'images satellitaires.
- Assurer Un suivi périodique des plages pour la lutte contre la pollution qui les touche par les pétroliers et autres déchets industriels à l'aide de la propagation de l'onde thermique et des images radar.
- Assurer un suivi périodique des frontières à l'aide de la télédétection et autres moyens d'assistance.
- Examiner et surveiller les mouvements de sable et des tempêtes de poussière, en tenant compte des aspects de sécurité et de santé.
- Mise en place d'études et de recherche scientifique pour déterminer la possibilité d'utiliser des images satellitaires dans le domaine de l'alerte précoce des épidémies et la relier à l'aspect général des populations.

5. dans le domaine de la topographie et de la géodésique :

- Préparer profil et anthropomorphique **Datum** de référence pour pays de la région.
- Numériser les cartes topographiques et géodésiques et les mettre à jour pour produire la carte numérisée des États du Centre régional.
- Préparation des modèles d hauteurs numériques de la région grâce à l'intégration de données topographiques, géodésiques, audiovisuelles stéréoscopiques associés à ce domaine.

6. dans le domaine d'étude de l'urbanisation et de recensement de la population

- L'utilisation des images satellitaires avec grande capacité de distinction dans l'étude des populations et de l'aménagement urbain.
- Utiliser les images satellitaires pour surveiller les changements dans la population.
- Mise en œuvre des études et des recherches scientifiques en vue d'utiliser des images satellitaires dans le recensement de la population.
- L'utilisation des technologies de télédétection dans l'étude et la distribution des sites de ce projet stratégique comme les barrages et de centrales de production... Et autre localement et les fournir aux décideurs.

7. dans le domaine du Contrôle des catastrophes :

- Mise en place d'un système, au profit des États membres du Centre régional, pour la surveillance de la sécheresse et la prévision des effets futurs sur les pays de la région.

- La mise en place d'un système d'alerte régional pour les catastrophes naturelles comme les tremblements de terre, les volcans, les invasions acridiennes... Et la mise en œuvre des études et des recherches scientifiques dans le domaine de la détection des catastrophes, le système devra être géré collectivement et liés avec les systèmes et les observatoires régionaux et internationaux dans la région.
- Créer un système de surveillance des États membres, pour contrôler les tempêtes de sable et de poussière , leurs causes et provenance et la mise en œuvre des études et des recherches scientifiques dans la prévention de ces tempêtes et leurs propres prévisions.

8. dans les domaines des sciences spatiales :

- Mise en œuvre de la recherche spatiale avancée et ce par la création de groupes de recherche habilités à la recherche de pointe dans ce domaine fondement même de l'industrie spatiale, transférer cette culture et l'allouer aux objectifs de recherche académiques des États du Centre régional.
- Préparation et formation des cadres nationaux, échange d'expériences entre les institutions compétentes dans la création de projet commun dans le domaine de l'industrie satellitaire entre les États du Centre régional.
- Élaboration d'une étude visant à produire des systèmes de navigation arabe pour le tourisme dans les villes des États de la région en coopération avec les institutions compétentes dans les États de la région.

9. Dans le domaine de la culture de l'espace et de la sensibilisation de la communauté:

- Adoption de programmes visant à diffuser la culture de l'espace et à la faire connaître à la nouvelle génération par l'émission de publications et méthodes de visibilité pour les élèves de l'école, développer progressivement ces programmes, se concentrer sur les planétariums créés au sein des États membres.
- Créer de programmes culturels sur l'espace par le biais de réunions de jeunes des États membres et prendre l'initiative de les organiser de temps en temps.
- Mettre l'accent sur la célébration des États membres de la semaine mondiale de l'espace organisée par les Nations Unies et ouvrir des centres nationaux spécialisés dans les domaines de l'espace au public, s'en servir comme opportunité pour émettre les programmes culturelles et scientifiques et des modèles dans ce domaine , en coordination avec les bureaux des Nations Unies.
- Attribution de primes d'encouragement pour les innovateurs et les jeunes talentueux dans ces domaines, et les accompagner dans leur processus
- Porter l'attention sur les créateurs et inventeurs portants intérêts à ce domaine et travailler sur leur encouragement et leur accompagnement pour développer leurs compétences.

10. Dans le domaine de la législation de l'espace:

Mise en place d'un projet d'une base réglementaire des activités spatiales et de leur système juridique par le biais de l'élaboration d'un avant-projet contenant des projet de dispositions en tenant compte des obligations internationales, l'adoption de ce projet par les États membres contribuera à la promotion du cadre législatif semblable, y compris l'élaboration de règles régissant les activités spatiales dans chaque État en vue de parvenir à un cadre législatif unifié pour tous les États membres comme des conglomérats mondiaux et disséminer cette expérience à l'échelle des pays arabes en coopération avec les organismes des Nations Unies à cet égard.